

**Zeitschrift:**       Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:**               74 (1938)  
**Heft:**                22

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

---

### SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Education nationale.* — VAUD : *Places au concours.* — *Dans les sections : Vevey, Avenches.* — *Ceux qui quittent.* — *Nécrologie.* — *Rapport présidentiel.* — GENÈVE : U. I. P. G.-DAMES : *Convocation.* — *Avis important.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : L. MOGEON : *Le dictionnaire de l'Académie française.* — RICHARD BERGER : *Le fichier de l'intellectuel.* — INFORMATIONS. — LES LIVRES.

---

## PARTIE CORPORATIVE

### ÉDUCATION NATIONALE

#### Une remarque en passant.

Les observations faites par « un instituteur de village », dans l'*Educateur* du 30 avril, à propos de l'accaparement des enfants par les sociétés diverses, n'ont pas plu à tout le monde. Dans le *Gymnaste suisse* du 13 mai, un « vétéran gymnaste », qui d'ailleurs signe en toutes lettres, prend la défense des classes de pupilles. Il n'est pas très gentil envers notre collègue : « un Monsieur qui n'aime pas la gymnastique, parce que physiquement pas apte à en faire », cet « éducateur unilatéral » (? *Réd.*), ce « correspondant aigri ».

Nous ne suivrons pas M. F. W. dans ses invectives ; faisons-lui toutefois remarquer que la gymnastique n'était pas seule en cause dans les observations de « l'instituteur de village ». Nous persistons à dire, et c'était le seul but de l'article incriminé, que la participation de nos enfants à de trop nombreuses sociétés nuit à la famille et à l'école.

La Rédaction du *Gymnaste suisse* juge bon de faire suivre l'article que nous citons des lignes suivantes :

*Il serait aussi intéressant que Monsieur « l'instituteur de village » qui a signé le compte rendu dans l'Educateur, veuille bien indiquer combien il y a de localités, en Suisse, qui n'observent pas les prescriptions de l'ordonnance fédérale sur l'Enseignement de la gymnastique et ne donnent pour ainsi dire aucun enseignement de gymnastique aux élèves de leur classe. Si toutes les autorités scolaires et aussi tous les instituteurs suisses remplissaient leur devoir, la S. F. G. pourrait renoncer à l'organisation de classes de pupilles.*

La Rédaction du *Gymnaste suisse* prétend donc, si nous comprenons bien, qu'il y a en Suisse trop de localités où la gymnastique n'est pas enseignée à l'école. Cette affirmation est à tout le moins

osée ; elle ne concerne dans tous les cas pas la Suisse romande. Il serait intéressant de savoir ce qu'en pensent les instituteurs de la Suisse alémanique.

Le Comité central de la Société vaudoise de Gymnastique s'est aussi occupé de l'article de l'*Educateur* et s'est demandé « s'il y a à prendre position dans le débat et s'il y a lieu de répondre. Tout bien examiné, constaté et pesé, lisons-nous dans le *Gymnaste suisse* du 20 mai, il (le Comité central) préfère jeter le coup d'œil du maître dans les classes de pupilles et s'assurer que tout s'y passe, s'y ordonne et s'enseigne correctement. Il y a sans doute quelques écarts, parfois de l'abandon ou du désordre au sein des classes où la qualité, la ponctualité et la conscience du moniteur feraient défaut ». Voilà une sage décision ; mais, nous le répétons, les sociétés de gymnastique ne sont pas seules en cause.

RÉDACTION.

## VAUD

### PLACES AU CONCOURS

Instituteurs : **Yverdon**, deux postes (10 juin).

1 maître primaire supérieur, 5 instituteurs, 7 institutrices, 4 maîtresses enfantines, 1 maîtresse travaux à l'aiguille, 1 maîtresse blanchissage : **Lausanne** (7 juin).

### DANS LES SECTIONS

**Vevey.** — La section S. P. V. du district de Vevey s'est réunie à Collonge sur Territet, le 12 mai dernier, pour remettre leur diplôme de membre honoraire à quatre collègues qui ont pris leur retraite : M<sup>lles</sup> Monachon et Moudon, MM. Laeser et Rieben.

A l'ordre du jour figurait encore une discussion générale sur les *Allocations familiales*. Ce problème complexe a suscité un important échange de vues. D'une part, chaque collègue, chaque homme, chaque femme de cœur approuvent les efforts de *Pro Familia* en faveur d'une meilleure protection de la cellule sociale saine et normale qu'est la famille ; d'autre part, au point de vue S. P. V. et T. F., il faut prendre garde de ne pas pousser à une révision de l'échelle des traitements, révision dont aurait à pâtir le plus grand nombre. Si les *allocations familiales* viennent à être introduites chez nous, ce doit être sur un plan général, dans les ateliers, les usines et non pas spécialement dans le corps enseignant.

En fin de séance, l'assemblée approuve en principe une résolution qui sera envoyée au C. C. : maintien du système actuel des traitements avec augmentation pour années de services, et appui moral à toutes mesures complémentaires qui, après le rétablissement des salaires légaux sans retenue, seraient proposées en vue de l'amélioration des conditions familiales.

L. Cz.

**Avenches.** — Cours de gymnastique pour les instituteurs et institutrices du district, le mardi 7 juin, 16 heures, au Battoir de Salavaux. Une leçon écrite sera distribuée aux participants.

### CEUX QUI QUITTENT

Le 5 avril dernier, à Vufflens-la-Ville, tous les collègues du cercle de Sullens ont pris congé de M. *Paul Michaud* qui quitte l'enseignement après 36 ans de service.

Notre collègue a passé toute sa carrière dans ce charmant village de Vufflens, où il s'est acquis l'estime et l'affection de nombreuses volées d'élèves. Carrière féconde que P. Michaud accomplit avec beaucoup de distinction ; son enseignement était clair, précis ; sa grande bonté n'excluait pas la discipline : il sut par là même se faire aimer de ses élèves et apprécier des autorités.

M. Cousin, pasteur de la paroisse a, dans cette séance tout intime, rappelé les mérites professionnels et sociaux du collègue que nous fêtons.

Plusieurs collègues prirent la parole pour dire à M. Michaud tout ce qu'il fut au sein du corps enseignant du cercle : un ami sûr, franc, bienveillant, sachant accueillir les jeunes. Ses avis étaient judicieux, pondérés et ses conseils toujours empreints d'une grande bonté.

M. Michaud répondit à toutes ces marques d'estime et d'amitié par des mots pleins d'encouragement aux amis qu'il laisse ; il dit ses regrets de quitter ses collègues, son village, sa classe et nous exhorta à travailler toujours mieux pour l'avenir de notre chère S. P. V.

M. Michaud s'est retiré à Bussigny ; puisse-t-il jouir longtemps d'une retraite bien méritée ; c'est là notre vœu le plus sincère.

A. M.

— Le jour des examens oraux, dans une séance tout intime, la commission scolaire a pris congé de Mme *Serex-Rochat*, institutrice, qui quittait après 33 ans d'enseignement dont 26 à La Tour-de-Peilz.

En présence des enfants très émus, M. Burnat, président, exprime à Mme Serex toute la gratitude des autorités pour le magnifique travail qu'elle a accompli à La Tour. Il lui remet une très belle gerbe d'œillets et lui souhaite une heureuse retraite.

M. Baudraz, directeur des écoles, releva les qualités pédagogiques de Mme Serex qui avait fait de son enseignement un vrai sacerdoce. Les nombreuses volées d'enfants qui ont passé dans sa classe gardent de leur institutrice un souvenir ineffaçable et lui vouent une profonde affection.

Mme Serex, dont le cœur se serre à la pensée de quitter ses élèves, dit toutes les joies que lui a procurées sa profession. Elle remercie les autorités pour leur amabilité et pour leur esprit de compréhension, qui lui ont bien facilité la tâche.

Ses collègues auraient voulu la remercier pour l'amabilité, la cordialité qui marquèrent leurs relations, mais Mme Serex avait tenu à ce que seule la commission scolaire soit présente à cette dernière matinée d'école. Ils lui firent parvenir une gerbe de fleurs, muet témoignage de leur amitié. A. F.

### NÉCROLOGIE

† **Mme Gonthier** obtint son brevet en 1885. Elle enseigna 18 ans à L'Auberson et, dès 1903, à Yverdon. Elle prit sa retraite en 1924 après avoir dirigé la classe ménagère pendant 15 ans, avec une compétence parfaite.

La vie ne la ménagea pas. En peu d'années, elle fut en deuil de son mari, puis de deux de ses enfants. Restée seule avec un fils et une fille à élever, elle fit face à toutes les difficultés avec un courage et une énergie qui ne faiblirent jamais, car Mme Gonthier possédait toutes les qualités essentielles qui font les âmes fortes et les cœurs vaillants.

Cette institutrice — maternelle et bonne — se dévouait entièrement, absolument, aux enfants qui lui étaient confiés. Nous nous sentions entourés, gardés, protégés, soutenus moralement. Nous devinions en elle une affection sûre et nous la lui rendions d'un élan reconnaissant : nous aimions notre maîtresse de toutes nos forces. Sous le regard clair, ferme et droit, qui était le sien, nous nous efforcions d'être dignes de l'intérêt inlassable qu'elle nous portait.

A sa fille, notre collègue, à son fils nous présentons l'expression de nos condoléances les plus vives. J. P.

† **Mme Devantay**. Par une froide bise d'avril, une nombreuse assistance d'amis et de collègues accompagnait au champ du repos Mme Devantay-Gaudin ancienne institutrice à Grancy.

Mme Devantay obtint son brevet en 1883 et débuta par un remplacement d'un an à Provence. Puis elle vint à Grancy où elle devait enseigner pendant 32 ans. Elle y fonda son foyer.

Elle fut une éducatrice d'élite, très énergique et pleine d'entrain, conduisant sa classe et élevant sa famille avec une égale conscience.

Membre fidèle de la S. P. V. elle ne manquait pas une assemblée. C'est une personnalité qui disparaît... X.

† **Mlle Marie Pilet**. — Collègue en fonctions à Veytaux depuis 18 ans, elle s'en est allée à 43 ans, laissant le souvenir d'une femme de devoir dans toute l'acception du terme. Aux prises toute sa vie avec des difficultés familiales, traînant avec elle une santé précaire qui ne lui permettait pas d'évasion en dehors de la route de la maison et de l'école, elle a accompli sa tâche dans la modestie et le dévouement constant. Aussi c'est un bel hommage à sa valeur morale qui lui a été rendu en cet après-midi du dimanche 15 mai à Veytaux. Population,

autorités, élèves et collègues, tous étaient présents pour le suprême adieu à celle qui nous reste en exemple.

L. Cz.

## RAPPORT DE GESTION du Comité S. P. V. (Suite)

### Traitements.

L'assemblée des délégués des « Traitements fixes » avait voté, le 13 mars, une résolution demandant la suppression de la retenue du 10 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1937.

Dix jours plus tard, M. le député Bringolf déposait une motion sur le Bureau du Grand Conseil et proposait également la suppression de la retenue des traitements.

Notre collègue Fague, président du Comité des traitements fixes, et M. Bugnon, président de l'Association des fonctionnaires et magistrats, furent entendus par la commission législative qui devait étudier la motion Bringolf. Devant une certaine hostilité des membres de cette commission, nous pûmes nous rendre compte que la suppression du 10 % n'interviendrait pas en 1937.

Le 7 juillet, le Comité des traitements fixes écrivit au Conseil d'Etat et lui faisait remarquer que le renchérissement de la vie atteignait un taux dépassant celui de la réduction.

M. Fischer, chef du Département des Finances, convoqua nos représentants du Comité des traitements fixes au début de septembre. Il leur fit part des intentions du Conseil d'Etat ; elles consistaient à augmenter les sommes exonérées de 1000 francs. Nous avons apprécié ce geste à l'égard des petits salariés, mais nous avons trouvé ces propositions insuffisantes, et le Comité des traitements fixes a écrit dans ce sens au Conseil d'Etat.

Les membres de la commission des traitements fixes du parti radical lausannois se réunirent le 6 octobre ; ils trouvèrent aussi que le Conseil d'Etat aurait pu proposer une amélioration plus sensible.

La Commission des finances du Grand Conseil se partagea : quatre membres proposaient en plus de l'augmentation de 1000 francs des sommes exonérées un abaissement du taux de 1 %, quatre membres appuyaient la proposition du Conseil d'Etat et un membre était partisan du statu quo.

Tout fut tenté pour améliorer la situation : démarches auprès de la Commission des finances, auprès des députés, convocation d'une assemblée des délégués de la Fédération. Tout fut inutile ; les sièges étaient faits d'avance. Et malgré le vote compact des députés radicaux lausannois, la proposition du Conseil d'Etat fut admise à une grande majorité.

Et voilà ! Si les années passent, les problèmes restent les mêmes ; en 1938, un travail identique à celui de l'année dernière sera à recommencer.

### **Le chômage des jeunes instituteurs.**

Le Comité central n'a pas oublié les jeunes, mais il s'est vite rendu compte de la faiblesse de ses moyens en face de la grandeur du problème. Les instituteurs ne peuvent pas faire les malades imaginaires pour provoquer des remplacements. Le Comité central ne peut pas obliger les communes à dédoubler les classes pour en créer de nouvelles. Il ne lui restait qu'un moyen : persuader les collègues ayant 35 ans de service de prendre leur retraite ; mais c'est une question personnelle et délicate. Du reste, les maîtres qui avaient la possibilité de prendre leur retraite l'ont fait. Pour plusieurs, ce fut un acte de solidarité en faveur des jeunes : ce geste les honore et nous leur en sommes reconnaissants.

Le Comité central ne peut pas et ne veut pas d'ailleurs se substituer à l'Etat. Le canton s'occupe des chômeurs manuels, pourquoi ne ferait-il pas son devoir vis-à-vis des sans-travail intellectuels ? Il a fait quelque chose du reste, et nous approuvons les décisions prises par le Département, soit cette période de stage qui permet aux jeunes de prendre contact avec une classe et de faire leurs premières armes. Ce stage ne peut être que des plus utiles au jeune instituteur. Il écoute un maître expérimenté, le voit à l'ouvrage, se rend compte comment on gagne du temps ou comment on en perd, prend conscience de sa valeur, et de ses faiblesses par comparaison avec l'instituteur plus âgé. Il devra ensuite tenir la classe tout seul sous l'œil paternel de son collègue. Le maître aîné tire aussi profit de cette collaboration. Il sent sa responsabilité accrue, fait le point et se rend compte où il en est. Il remettra sur le métier certains travaux, contrôlera des procédés anciens, renouvellera peut-être une méthode qui se cristallisait et se patinait de routine.

C'était ainsi que la S. P. V. avait compris le stage et pourquoi elle l'avait proposé dans son « Etude préliminaire », et non comme le législateur s'en est emparé, uniquement pour payer moins les deux premières années de la carrière du jeune maître.

Les admissions à l'Ecole normale seront réduites, mais les jeunes instituteurs sans place seront encore nombreux pendant quelques années et le Comité central sera impuissant devant cette pénible situation. C'est pourquoi il est à souhaiter que, de cette triste période de chômage, il en reste quelque chose de bon. Nous voudrions que le Département soit tellement étonné des résultats que procure le stage, qu'il propose de rendre légal ce qui n'est actuellement qu'occasionnel et imposé par les circonstances présentes.

### **Nos relations.**

... Nous avons entretenu les relations les plus cordiales avec l'Ecole normale. Nous avons assisté à la cérémonie des brevets, à la soirée de fin d'année et, comme d'habitude, avons donné une

causerie aux élèves des deux premières classes. A M. Chevallaz va toute notre gratitude pour sa grande amabilité et la vive sympathie qu'il porte à notre association.

Nous nous sommes rendus également à Genève et à Neuchâtel et avons assisté aux assemblées générales de nos sociétés sœurs avec profit et un vif plaisir.

Le 47<sup>e</sup> cours suisse des travaux manuels eut lieu l'été dernier à Vevey. Nous y avons représenté la S. P. V. à la dernière soirée et avons pu juger de l'utilité de ces groupements d'instituteurs, venant de toutes les parties de notre pays, pour la compréhension réciproque de nos diverses mentalités.

### Conclusions.

Nous vous avons exposé aussi brièvement que possible les principales questions qui ont occupé le Comité central pendant l'année dernière. A part cela, l'administration de notre société de 1300 membres n'est pas non plus une petite affaire : mutations, changements d'adresses, contrôle des abonnements à l'*Educateur*, rentrée des cotisations. Ici, je me permets une parenthèse. Chers collègues, si tous vous employiez le bulletin du compte de chèques encarté dans notre journal, vous rendriez un immense service au Comité central. Ce serait une façon de le remercier.

Mais notre activité ne s'est pas bornée là. Il nous fallut reconforter ceux-ci, calmer ceux-là, écouter les doléances des uns et les remontrances des autres, défendre les institutrices enfantines et aller trouver les autorités communales, conseiller paternellement les bouillants et ranimer l'enthousiasme des découragés, lire attentivement le *Bulletin officiel* du Département et y répondre à l'occasion.

Vous vous rendez compte, chers collègues, combien il est difficile d'être prudent comme un serpent et sage comme une colombe !

Il ne me reste qu'à remercier très chaleureusement mes collaborateurs au Comité central. Chacun a accompli sa tâche avec entrain, sérieux, compétence, et tous ont gardé le sourire. Je conserve d'eux le plus affectueux souvenir. Mme Cornuz est à la fin de son mandat ; elle l'a rempli avec courage et verdeur. Comme bulletinière, elle a été très appréciée et ses articles lus toujours avec intérêt. Si elle a recueilli quelques critiques, disons-nous bien que le contraire serait inquiétant ! Mme Cornuz a droit à notre reconnaissance.

Je suis également au terme de mes fonctions. J'ai fait ce que j'ai pu, en pensant au bien de l'école, à celui du corps enseignant et du pays. Je vous remercie, chers collègues, de la confiance que vous m'avez accordée. Soyons unis ; appliquons-nous à être toujours plus dignes de notre belle tâche ; alors nous serons forts et notre société sera prospère. Qu'elle vive !

Saint-Prex, le 27 janvier 1938.

A. BORLOZ.



GENÈVE

## U. I. P. G. — DAMES

## CONVOCATION

Assemblée générale, mercredi 8 juin 1938, 16 h. 30.

Département de l'Instruction publique, Salle 11.

## Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal (assemblée du mercredi 4 mai 1938).
2. Communications du comité.
3. Propositions de M<sup>lle</sup> Oppliger :

## a) Absences de fonctionnaires pour cause de maladie :

« Le règlement actuel tolère trois mois d'absences en trois ans avec traitement payé entièrement. De cette manière de courtes, mais fréquentes absences peuvent s'accumuler tout au long d'une carrière sans entraîner de diminution de traitement, tandis qu'une longue maladie (6 mois par exemple) survenant après 15 ou même 20 ans pendant lesquels les absences furent nulles ou peu nombreuses entraîne, dès le quatrième mois, une diminution de traitement. Il y a là une anomalie qu'il serait aisé de supprimer en totalisant les absences de toutes les années de service au moment où une diminution doit être envisagée. La tolérance d'un mois par année pourrait subsister et permettrait de créditer, si l'on peut ainsi dire, les personnes que la maladie oblige à s'absenter plus de trois mois au milieu ou à la fin de leur carrière. »

## b) Absences non motivées des élèves :

« Pourrait-on tolérer deux absences dites « non motivées » par élève dans le cours d'une année scolaire ? Dans certains cas (ski, arbres de Noël, etc.) ce sont les élèves les plus scrupuleux, ceux qui disent la vérité, qui perdent une bonne note de conduite. Les élèves qui se découvrent fort à propos un petit malaise ne courent pas ce risque ! »

4. Causerie de M<sup>lle</sup> Berney, directrice, et de M<sup>me</sup> Trottet, inspectrice : *Les classes de préapprentissage.*

5. Propositions individuelles.

## AVIS IMPORTANT

## pour nos collègues, chefs de famille.

Le Département vient d'informer plusieurs de nos collègues ayant des charges, et considérées comme chefs de famille, que cette qualité leur était contestée. De ce fait, la retenue que subissent les traitements féminins leur serait également appliquée. Cette mesure aurait un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1938.

Les personnes que concerne cette nouvelle décision sont invitées à une rencontre avec le comité, le mardi 7 juin, à 17 h. 30, à l'École du Boulevard J. Fazy (Bureau de la Direction). J.-M. L.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE <sup>1</sup>

## V

Continuant notre excursion dans quelques-uns des nombreux sentiers du *Dictionnaire de l'Académie française*, nous nous arrêterons aujourd'hui à la lettre *i* ; c'est l'une des plus riches. Plusieurs des nouveaux mots introduits commençant par *i* étaient en usage depuis de longues années. Seul l'espace considérable entre les deux dernières éditions (1878 et 1935) explique le retard dans l'immatriculation. L'Académie française pourrait y remédier facilement par la suite. Il lui suffirait de publier les nouvelles éditions par fascicules, de ne pas attendre que la lettre *z* ait été examinée pour faire connaître publiquement les nouveaux mots. L'illustre compagnie paraît s'apercevoir que quelque chose laisse à désirer dans ses méthodes, puisque aussitôt la 9<sup>e</sup> édition terminée et publiée, elle a courageusement repris son œuvre, si l'on en juge par le *Temps* qui donne quelques lignes de compte rendu des séances où l'on entreprend la 10<sup>e</sup> édition !

Parmi les mots en *i* figurant dans l'édition de 1935 et qui ne sont pas dans celle de 1878, notons :

*Iceberg*. Les livres de Jules Verne avaient dès la fin de la guerre de 1870 diffusé d'une manière attrayante parmi la jeunesse une foule de termes inconnus à l'école. Les *Aventures du capitaine Hatteras* parlaient avec tellement d'insistance des icebergs que ce mot anglais (dont on négligeait de donner la prononciation) devenait aussi familier à nos oreilles que celui de montagne de glace, trop monotone, bien que précis. De jeunes Anglais venus dans nos pays latins pour y faire une partie de leur éducation, se livrèrent au jeu de football, une variété du jeu du ballon, — mot français en train de reprendre quelque vigueur chez les sportifs.

Un paysage *idyllique* ! Cette épithète eût pu être consignée en 1878 avec tout autant de raison qu'en 1935. C'est le cas illogique d'un substantif (idylle) auquel on a refusé longtemps de donner l'adjectif correspondant.

Encore une fois, tout ce que nous disons, ce n'est pas pour refuser toute vénération à l'Académie française, mais pour mettre en garde ceux qui seraient tentés de la considérer comme un guide idéal en matière de lexique. Quand le cardinal Richelieu a facilité à Conrart et ses amis leurs travaux linguistiques en les installant plus commodément et qu'ils ont publié, en 1694, la première édition du *Dictionnaire de la langue française*, il y en avait un de paru, celui de leur

<sup>1</sup> Voir Nos 20 nov., 18 déc. 1937 ; 15 janvier, 12 février 1938.

collègue Furetière, qu'ils avaient chassé de leur sein, après que le malin eut bénéficié du travail collectif. La Compagnie, poursuivant sa tâche, faisait connaître à intervalles irréguliers le résultat de ses délibérations. C'est ainsi qu'il y eut des éditions en 1712, en 1740 (elle revisa cinq mille mots), en 1798, en 1835, en 1878 et en 1935. Jamais l'écart ne fut aussi considérable qu'entre 1740 et 1798, et entre 1878 et 1935.

Aussi d'autres *Dictionnaires* dus à l'initiative privée, qui avait compris l'utilité de mettre à la disposition du public des renseignements plus complets, ont-ils vu le jour : Littré, Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, qui contiennent une foule de mots attendant encore à la porte de l'Académie ou n'y étant admis que depuis quelques années. Ce sont de véritables autorités et cependant, c'est le *Larousse* qui, sous l'une ou l'autre de ses trois formes, est le *vade mecum* des écoliers, des employés de bureaux, d'administration, même des typographes et des intellectuels.

Nous vivons à une époque tourmentée par le besoin d'aller vite, à l'époque des slogans ! Il y a tout un dictionnaire de termes commerciaux, administratifs, scientifiques, économiques, politiques, qui laisse de côté les termes tels qu'on les orthographie honnêtement. L'exemple date de loin, puisque les Romains avaient tout un langage composé d'initiales, ainsi S. P. R. pour *Senatus populusque romanus*. Aujourd'hui, c'est un peu dans tous les domaines que l'on recourt aux initiales pour s'exprimer, à tel point que chaque jour, dans un journal quelconque, nous sommes mis en présence d'un groupe de majuscules que nous ne pouvons comprendre sans le secours d'un initiateur. Par exemple C.I.A.M.A.C. Cela se prononce comme un mot et signifie : Conférence internationale des associations de mutilés de guerre et anciens combattants ! 6 initiales pour 76 lettres.

Contre cette invasion barbare, on ne peut que protester, accumuler les imprécations les plus variées et toutes inopérantes ; aussi ne nous attarderons-nous pas à des regrets superflus. Ce qui est bien plus opportun, c'est de noter l'influence considérable et de bon aloi exercées par les préfixes *il*, *im*, *in*, *ir*, indiquant un contraire et rendant inutile l'emploi de « il n'est pas ».

Nous trouvons dans nos notes toute une série de mots dont l'emploi est antérieur à 1935, et que l'Académie a laissés de côté. Pourquoi ? Il serait bien difficile d'en donner une raison valable, car plusieurs d'entre eux sont aussi bien construits que d'autres vieux de plusieurs siècles : imprévisiblement, imprécateur, improlix, impubère, incarnadine, indérivable, inquestionnable, invivable, etc., etc. L'un des critiques les plus sévères de l'abus des néologismes, Abel Hermant, écrivait au *Temps* en 1922 : « Je ne puis hasarder que des idées générales... qui demeurent toujours actuelles en raison

même de leur *inactualité* ». Bergson emploie *inextension*. Comme ce sont des académiciens, on peut en inférer que les décisions des Quarante ne sont pas prises... à l'unanimité pour être valables.

Nous n'en finirions pas s'il fallait transcrire ici toutes les trouvailles de J.-K. Huysmans qui, presque à toutes les pages de ses livres, enrichit le lexique ou, ce qui est plus juste, l'enrichirait si toutes ses créations avaient le don de plaire : incoupable, inéprouvé, inosé, invu, imparlant, informulé, imprescrite... « Les efforts *inlassés* de F.-C. Laharpe, en qui revivait la pensée héroïque de Davel », dit notre compatriote J. Adamina, en 1922, dans « Le major Davel au théâtre ». A propos des *Armaillis*, de Doret, le *Mercure de France* parle d'une « race rude et *improlix* ».

L. MOGEON.

### LE FICHER DE L'INTELLECTUEL

Qu'il s'agisse d'écrire une thèse, une dissertation, un roman, ou tout simplement un article de journal, chaque intellectuel commence par rassembler des notes, une documentation plus ou moins abondante suivant le sujet à traiter. Et ces matériaux, il doit les classer suivant un certain ordre pour pouvoir trouver au moment voulu la citation ou le renseignement dont il a besoin.

Cette nécessité de collectionner et d'ordonner la documentation a conduit beaucoup de travailleurs intellectuels à se constituer ce qu'on appelle un fichier, à l'instar des maisons de commerce et des administrations. De plus en plus ce fichier devient nécessaire aux intellectuels de tous genres, journalistes, instituteurs, professeurs, écrivains, etc., parce qu'il leur fait gagner un temps précieux et facilite leur travail. Le fichier est à l'intellectuel ce que le violon ou le piano est au musicien, le crayon au dessinateur, etc., c'est-à-dire son principal instrument de travail.

Or les systèmes de fichiers adoptés et préconisés jusqu'ici pour un labeur de l'esprit ne semblent guère donner satisfaction ; ils pourraient être facilement perfectionnés et doivent l'être, comme tous les outils.

**La cartoθήque :** La première idée venue naturellement à celui qui a besoin d'un fichier est d'utiliser le système en usage dans les bibliothèques : c'est une cartoθήque composée de morceaux de carton minces placés debout dans des tiroirs. La rigidité des cartons permet de les déplacer rapidement ; procédé idéal pour des titres, donc pour des bibliothèques. Malheureusement il ne convient pas pour la documentation de l'intellectuel, pour deux raisons : il est trop cher et la surface de chaque fiche est presque toujours insuffisante ; les textes un peu longs doivent être répartis sur plusieurs fiches. Ces fichiers à tiroir, en outre, occupent une très grande place ; seules donc les administrations sont assez riches pour se les procurer et les loger.

A l'amateur il faut un système réduisant les frais au minimum tout en offrant le maximum de place.

**Le classeur :** On a aussi pensé au classeur commercial si commun, solide et relativement bon marché. L'expérience n'a pas tardé à prouver qu'il ne peut convenir non plus à l'intellectuel. En effet, dans un classeur, les feuilles sont fixées de telle manière que pour les y mettre et les sortir il faut un certain temps. Cela n'a pas d'inconvénient dans le commerce où toute correspondance est classée le plus souvent définitivement et où l'on dispose d'un personnel engagé tout exprès pour la correspondance. Rares sont les écrivains qui bénéficient des services d'une secrétaire !

En outre le classement, dans un classeur commercial, se fait toujours suivant un ordre alphabétique. Mais l'intellectuel utilise presque toujours le classement par *idées* et ses fiches doivent être *mobiles*. Du système commercial nous retiendrons toutefois l'avantage d'un format commode. Un fichier idéal, en effet, dont pouvoir contenir des lettres de format ordinaire sans qu'on soit obligé de les plier et de les déplier constamment : tout ce qui gêne une consultation rapide doit être évité.

**L'enveloppe :** Les cartothèques et les classeurs se trouvant être encore trop chers pour les bourses modestes, un professeur de français recommandait à ses élèves de classer leurs notes simplement dans des enveloppes consacrées chacune à un sujet donné. Un tel fichier a évidemment l'avantage de ne rien coûter, mais sa consultation est rebutante au possible, puisque toutes les fois qu'on veut consulter une fiche il faut la sortir de l'enveloppe, la déplier si elle est de grand format et la replier. La commodité de la manipulation est la première qualité d'un outil de travail dont on se sert constamment.

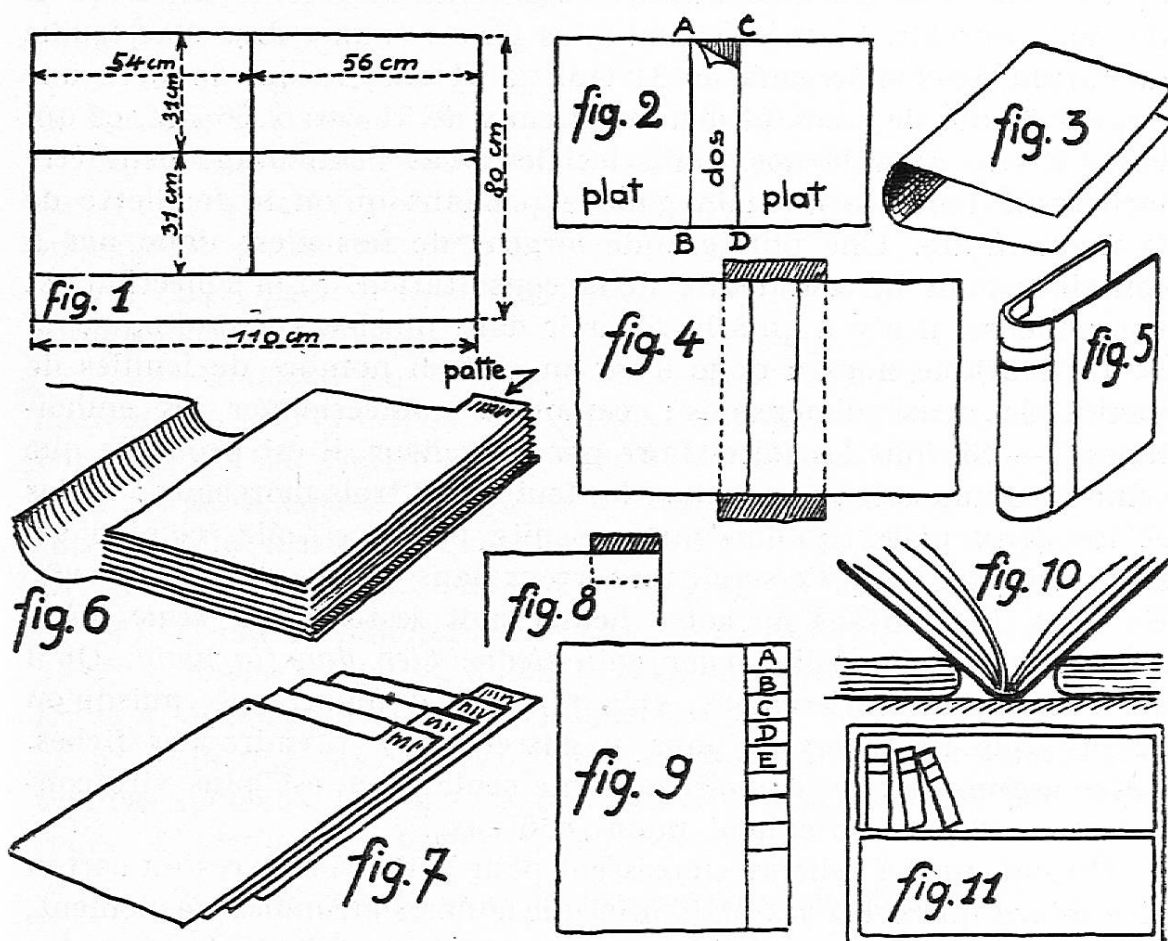
**Le fichier idéal :** On a dit avec raison que « ce n'est pas tout que de se composer un fichier, il faut encore savoir s'en servir ». Si l'on ne sait pas se servir de son fichier, et si après quelque temps on l'abandonne malgré la peine qu'il a coûtée, c'est simplement parce qu'il n'est pas organisé d'une manière pratique et que sa consultation est trop lente, trop compliquée. Il faut donc trouver un système à la fois simple, facile à utiliser, rapide et bon marché. Ce système nous croyons l'avoir trouvé après de longues recherches et de coûteuses expériences.

Plusieurs fois nous l'avons modifié et perfectionné jusqu'à le rendre aussi pratique que possible. C'est pour éviter à nos collègues ces tâtonnements et ces pertes de temps précieux suivis de découragements que nous nous décidons à publier le résultat de nos expériences.

Chargé de centraliser tout ce qui concerne la pédagogie du dessin

dans le monde entier il nous a bien fallu recourir aux services d'un fichier très complet. Sans le système pratique que nous allons exposer, le classement et l'utilisation pratique de ces vastes collections eussent été impossibles.

**L'emboîtement :** Le fichier tel que nous le conseillons est constitué par des emboîtages (fig. 5) contenant des feuilles de papier épais (fig. 6) entre lesquelles se glissent les notes, lettres, coupures de



journaux. L'emboîtement se place sur les rayons d'une bibliothèque et ne nécessite donc pas l'achat d'un meuble spécial.

Pour l'emboîtement on choisit simplement du carton gris et non du carton blanc ou carton de bois qui est trop cassant. Une épaisseur moyenne (carton N° 20 ou 22) est suffisante.

Quelles dimensions adopter ? Puisque le format commercial ordinaire est de 297 mm. × 210 mm. et qu'il faut pouvoir classer aussi des lettres et circulaires sans les plier, adoptons 30 cm. pour la hauteur des feuilles grises, ce qui, avec les « pattes » (voir fig. 6), nous oblige à adopter 31 à 31,5 cm. pour la hauteur de l'emboîtement. Quant à la largeur, nous la porterons à 24 cm. par exemple, de manière à réserver une marge pour un éventuel répertoire vertical (fig. 9) analogue à celui des classeurs commerciaux.

Le carton gris se vend dans le commerce en feuilles de 110 cm. × 80 cm. (fig. 1). Comme on doit éviter le plus possible les « déchets » que l'acheteur paie sans aucun profit, il nous faut chercher la manière la plus rationnelle de couper ces grandes feuilles. La fig. 1 montre que d'une feuille de carton on peut faire au maximum quatre emboîtages avec le minimum de déchets. Il est bon aussi d'avoir des emboîtages de deux épaisseurs ce qui permettra d'adopter la grande ou la petite dimension suivant l'épaisseur du paquet de fiches qu'ils doivent contenir. C'est pourquoi nous ferons couper dans une feuille de carton deux morceaux de 31 cm. × 54 cm., ce qui donnera une largeur de dos de 6 cm. et deux morceaux de 31 cm. × 56 cm., ce qui laisse 8 cm. pour le dos. Dans les deux cas l'emboîtement peut être facilement tenu de la main gauche pendant qu'on le feuillette de la main droite. Une plus grande largeur de dos n'est donc pas à conseiller pour la commodité de la consultation. Si la collection est volumineuse, il n'y a qu'à la répartir dans plusieurs emboîtages.

La fabrique nous a donc livré un certain nombre de feuilles de carton de deux dimensions ; comment confectionner les emboîtages ? — Si vous les faites faire par un relieur, il est probable que celui-ci commencera par couper les feuilles en trois morceaux : le dos et les deux plats, qu'il réunira ensuite par une toile, comme s'il s'agissait d'un livre. Ce serait une erreur dans le cas qui nous occupe. En effet, l'emboîtement de notre fichier doit rester *d'une seule pièce*, aussi rigide que possible *pour qu'il tienne bien dans la main*. Qu'il ne s'ouvre pas entièrement, cela n'a pas d'importance puisqu'on ne fait que l'entr'ouvrir pour y glisser ou y prendre des fiches. Autre argument : un emboîtement d'une seule pièce est plus vite confectionné et par conséquent moins coûteux !

On sait que les relieurs choisissent pour le dos des livres du carton plus mince que celui des plats afin que le dos s'arrondisse facilement, tandis que les plats restent rigides. Comment arrondir le dos de notre emboîtement pour lui donner l'aspect d'un livre, sans prendre deux sortes de carton ? C'est facile. Il suffit d'amincir le dos en coupant les charnières (AB et CD de la fig. 2) à mi-carton au moyen d'un canif ou d'un couteau de poche, puis d'enlever la moitié intérieure de l'épaisseur du dos, en arrachant des bandes minces de carton. L'intérieur du dos présente ainsi une surface rugueuse, ce qui ne présente aucun inconvénient puisqu'elle n'est pas visible.

Il est inutile d'arrondir le dos dans un demi-cylindre creux comme cela se pratique en reliure ordinaire. Après avoir égalisé le plus possible l'épaisseur du dos, on ramène simplement *l'un contre l'autre* les deux plats (fig. 3), et le dos s'arrondit de lui-même.

(A suivre.)

Richard BERGER.

## INFORMATIONS COURS DE GYMNASTIQUE ET DE NATATION

Sous les auspices de la Confédération, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise durant l'été et l'automne 1938, les cours suivants :

### A. Cours pour la gymnastique de garçons.

*I. Cours pour la gymnastique aux garçons II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> degrés, y compris la natation.*

1. A *Villeneuve*, pour instituteurs, du 18 au 30 juillet. Directeurs : C. Bucher, Lausanne, B. Grandjean, Neuchâtel.

Ce cours est réservé aux instituteurs qui enseignent au III<sup>e</sup> degré, aux maîtres de gymnastique et aux instituteurs qui désirent poursuivre leur perfectionnement.

*II. Cours pour le corps enseignant placé dans des conditions défavorables (sans local).*

2. A *Monthey*, du 1<sup>er</sup> au 6 août, pour les institutrices et les instituteurs des cantons du Valais, Vaud, Genève et Fribourg. Directeurs : Ch. Bertrand, Monthey, R. Tharin, Lausanne.

3. A *La Chaux-de-Fonds*, du 19 au 24 septembre pour les institutrices et les instituteurs du canton de Neuchâtel et du Jura bernois. Directeurs : B. Grandjean, Neuchâtel et L. Perrochon, Bercher.

*III. Cours de natation, exercices populaires et jeux.*

4. A *Nyon*, du 1<sup>er</sup> au 6 août. Directeurs : G. Tschoumy, Porrentruy, A. Vuille, La Chaux-de-Fonds.

5. A *Bienne*, du 25 au 30 juillet. Cours de perfectionnement pour maîtres spéciaux et bons nageurs, athlètes légers et joueurs. Directeurs : F. Müllener, Berne, E. Hirt, Aarau.

### B. Cours pour la gymnastique de filles.

6. I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> degrés pour institutrices du Jura bernois et des cantons de Fribourg et du Valais, à *Bulle*, du 1<sup>er</sup> au 6 août. Directeurs : M. Hubert, Sion, Mademoiselle E. Béguin, Noiraigue.

7. II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> degrés pour institutrices et instituteurs, à *Clarens*, du 18 au 30 juillet. Directeurs : W. Montandon, St-Imier, Mlle J. Hunziker, Lausanne.

8. Cours de natation pour institutrices à *Nyon*, du 1<sup>er</sup> au 6 août (voir cours 4 dans la gymnastique de garçon), ou

9. Cours de perfectionnement pour très bonnes nageuses et joueuses (voir cours 5 dans la gymnastique de garçons).

*Remarques pour tous les cours.*

Seules les inscriptions d'institutrices ou d'instituteurs diplômés seront prises en considération. Les personnes inscrites à un cours doivent se faire un point d'honneur d'y assister ou se faire excuser au moins 14 jours avant le début du cours. Si les inscriptions sont



trop nombreuses, on tiendra compte de l'âge, du degré scolaire et des cours déjà suivis.

Les indemnités sont les suivantes : indemnité journalière 4 fr. 80, indemnité de nuit 3 fr. 20 (cette indemnité ne sera payée qu'aux participants ne pouvant rentrer à leur domicile sans porter préjudice à la marche du cours) et le remboursement des frais de voyage III<sup>e</sup> classe, trajet le plus direct.

*L'inscription doit indiquer* : le nom, le prénom, la profession, l'année de naissance, la localité où l'on enseigne, le genre de classe et l'âge des élèves, l'année et le genre des cours déjà suivis, l'adresse exacte. Les inscriptions qui ne renfermeront pas ces détails seront les dernières à être prises en considération. Il n'y a pas cette année de formulaires spéciaux.

Nous prions les abonnés à l'*Educateur* d'attirer l'attention de leurs collègues sur ces cours.

*La Société suisse des maîtres de gymnastique organise également sans subvention de la Confédération :*

*Un cours de natation* pour institutrices et instituteurs à Berne, du 9 au 13 août. En cas de mauvais temps le cours aura lieu au Hallenbad. Directrice : Mme Dr Steiger, Berne.

Finance de cours : Les membres de la S. S. M. G. paieront 12 fr., ceux qui n'appartiennent pas à la S. S. M. G., 15 fr.

**Les inscriptions pour tous les cours doivent être envoyées jusqu'au 25 juin à M. P. Jeker, professeur à Soleure.**

N. B. — *Un nouveau règlement fédéral, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1939, prévoit de profondes modifications dans l'organisation des cours de gymnastique scolaire. Cette considération doit engager les instituteurs et les institutrices à s'inscrire nombreux aux cours de cette année.*

C. G.

#### U. I. P. G. — DAMES

Les institutrices ayant suivi le cours de gymnastique organisé par l'Association genevoise des Maîtres d'Education physique sont conviées aux leçons de natation qui auront lieu tous les lundis de juin à partir du 13, aux bains des Pâquis, dès 4 h. 30. H. METZ.

#### LES LIVRES

**Nos lacustres mystérieux**, par Emile Kupfer, Imprimerie de L'Ami, Morges. — Ce fascicule hors série de la collection : Anciennetés morgiennes, est un clair aperçu de l'histoire de nos lacustres. S'il se réfère le plus souvent aux ouvrages plus importants écrits sur cette matière, il tient compte des découvertes récentes, telles que celle du pont de Lüscherz, au bord du lac de Biemme. Ce petit ouvrage sera lu avec profit par ceux qui désirent s'initier à la vie des anciens habitants de nos lacs.

# COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

## ZERMATT - HOTEL RIFFELBERG

Mi-chemin Zermatt-Gornergrat. Splendide panorama. Arrangements très avantageux pour sociétés et écoles. Mêmes maisons : Zermatterhof, Kulm Gornergrat, Belvédère et Findeln. Les 5 hôtels de la commune.

### Le beau Jura vaudois vous attend !

Dans sa partie supérieure, la ligne du chemin de fer Yverdon—Ste-Croix offre une vue très étendue sur le Plateau et les Alpes. Cela lui vaut d'être baptisée « La Corniche du Jura ». Trajet très pittoresque. Buts de courses : Le Chasseron, Le Cochet (restaurant à la Casba), Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes (restaurant), Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz). Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de La Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre de participants.

Demandez le Panorama et la brochure « Ste-Croix Excursions » (envoi gratuit) ainsi que tous renseignements à la Direction à Yverdon. Carte de promenades et excursions au 1 : 50 000, en six couleurs, en vente au prix de 1 fr.

CHAMPS DE GENTIANES ET D'ANÉMONES EN MAI ET JUIN

## Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de MONTHERON et du JORAT (lignes 20, 21, 22, 23). - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 33.141.

## TRIENT Hôtel du Glacier, Valais

4 h. de Chamonix par col de Balme. Chambres et pension à prix réduits pour écoles et sociétés. — Séjour d'été recommandé. — Centre de promenades et d'excursions. — 1 heure du beau Glacier du Trient. — Pension de Fr. 6.50 à 8.— Gay-Crosier frères, prop.

## TOUR DE GOURZE 930 m.

la course classique. Belvédère idéal, accès facile; gares Grandvaux ou Puidoux. Auberge au sommet; soupe 30 ct., thé 20 ct. Café, thé, chocolat, limonade, vin, Restauration chaude et froide. Se recommande : Famille Banderet. Téléphone 42.209 sous Gourze.

Les autocars peuvent arriver à 10 minutes de la Tour.

LAUSANNE : aux Restaurants rénovés de la

## SOCIÉTÉ VAUDOISE DE CONSOMMATION

Etrées : carrefour Louve-Palud-St-Laurent et escaliers Louve-Riponne.

Potage Fr. 0.20 — Assiette populaire dep. Fr. 0.55.

Repas avec viande dep. 0.90 et autres menus très soignés à tous prix.

Place pour 350 personnes. S'annoncer si possible à l'avance, Tél. 28.615.

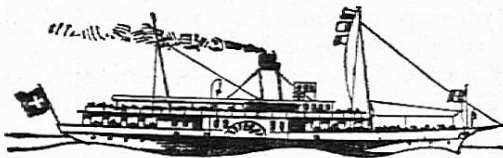
# COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

## LES ORMONTS **Buts de courses pour écoles**

Le Lac Retaud, 1680 m. ; la Palette d'Isenau, 2173 m. ; le Pic Chaussy, 2355 m. ; le Lac Lioson, 1851 m. ; le Lac des Chavannes (par la Forclaz), 1698 m. ; la Pierre du Moëllé, 1711 m., etc. Pour renseignements, s'adresser à la Direction du chemin de fer **AIGLE-SÉPEY-DIABLERETS** à Aigle, téléph. 152.

## HOTEL CROIX D'OR ET POSTE, MÜNSTER (Valais)

Maison de 1er ordre. Foyer accueillant pour sociétés et touristes ; Cuisine, cave et service soignés. Facilité d'arrangement. Détails auprès de la Direction. Tél. 10. **TROGER-ZINNER**, prop.



## Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent sans avis préalable des **billets collectifs** à prix très réduits, bateaux seulement, ou aller en bateau et retour en train. Abonnements kilométriques. **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) Fr. 15.—. Location de bateaux pour promenades de sociétés et d'écoles ; prix très réduits. Pour tous renseignements s'adresser à la **Direction à Ouchy-Lausanne**, téléphone 28.505, ou au **Bureau de la Compagnie à Genève**, Jardin Anglais, téléphone 44 609.

Pour les promenades ou petites excursions, choisissez

## le Gros de Vaud

Chemin de fer électrique Lausanne-Echallens-Bercher Tél. Echallens 41.116

## Vallée du Lac de Joux

(ALTITUDE 1010 m.)

Superbe but d'excursions recommandé spécialement aux écoles et sociétés

### Cols du Mollendruz et du Marchairuz

Rive occidentale : Chemin de fer Pont-Brassus. - Rive orientale : Service d'auto-transports. Hôtels et restaurants renommés dans toutes les localités.

Pour tous renseignements, s'adresser au Comité pour le Développement de la Vallée de Joux, au Sentier - Téléphone 106.

**SALANFE (Valais) 1914 m.** But idéal pour courses d'écoles en montagne. Ouvert du 1er juin au 1er octobre. Pour écoles : soupe, couche

**Hôtel Dent du Midi** sur pailleasse, café au lait Fr. 2.—, par élève. Salles chauffées. Dortoirs séparés, très propres et très aérés.

Tél. Salanfe 62.882. Coquoz Frères & Cie, prop. Hiver Salvan 62.935. Membre du C.A.S.

# COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

## COL DE LA GEMMI

2329 mètres — Téléphone 1

Le Col sera ouvert cette année le 1<sup>er</sup> juin.

## HOTEL WILDSTRUBEL

Arrangements spéciaux pour écoles, cantonnements chauffés sans supplément. Prospectus et prix à disposition.

Léon Villa-Gentinetta, propr.

Ravissant but pour excursions, en pleine campagne, pittoresque, n'offrant aucun danger

## LA BURITAZ SUR CHEXBRES

accessible par le Mont-Pélerin, Chexbres ou Puidoux. - Prix spéciaux pour écoles. Tél. 58.085. Nouveau tenancier : HENRI WIRZ.

## ANZEINDAZ 1950 m.

## REFUGE DES DIABLERETS

Téléph. 57.73

reçoit écoles et sociétés à prix tout à fait spéciaux.

Ph. MOREILLON, cuisinier.

## En allant visiter le Château de Chillon

venez pique-niquer au BUFFET de la GARE, VEYTAUX

(à 2 minutes du Château). Belle terrasse et véranda. Prix modérés. Vue superbe. Téléphone 63.217. Nouveau tenancier : Fritz Peter.

# VACANCES! BONNES PENSIONS

## Pension-famille CHEZ NOUS

MONTRICHER s. Morges ●

Altitude 800 m. Téléphone 87.33

Séjour idéal de repos près grandes forêts sapins. Jardin, vue splendide, confort, cuisine soignée, régimes. Prix : Fr. 4.50 à 5.50. Mme Reymond.

## Chalet Florimont

GRYON sur Bex. Altitude 1200 m.

Le séjour idéal pr enfants délicats. Soleil - Hygiène - Sport - Education et soins maternels - Infirmière. Prix modérés. Références à disposition. Tél. 57.41.

L. Fatio-Gaulaz, directrice.

## LA PRAZ (Vaud)

Pension recommandée — Vue — Forêts — Vergers — Prix modérés  
Mme BARDET, propr.

# Cartes pour excursions

Carte d'excursions : Cervin, Arolla, Grand Combin, 1 : 50.000 . . . . .	Fr.	3.50
	Sur toile	» 5.—
Carte d'excursions de Bex et environs, 1 : 25.000 . . . . .	»	2.50
Carte de l'Oberland bernois, 1 : 75.000 . . . . .	»	3.50
	Sur toile	» 7.—
Carte de la Haute-Engadine, Bernina, 1 : 50.000 . . . . .	»	3.—
	Sur toile	» 5.50
Carte d'excursions de Château-d'Oex et environs, 1 : 50.000	»	1.75
	Sur toile	» 3.75
Carte de touriste : Alpes occidentales, Côte d'Azur, 1 : 50.000	»	3.—
Carte Furka, Oberalp, 1 : 75.000 . . . . .	»	3.—
Carte de la Gruyère, 1 : 75.000 . . . . .	»	1.—
Carte du Jura au 1 : 50.000, 6 cartes à . . . . .	»	3.—
	Sur toile	» 6.50
Carte Barbey de la chaîne du Mont Blanc, 1 : 50.000, sur toile	»	20.—
Carte de Montreux et environs, 1 : 12.250 . . . . .	»	1.—
Carte d'excursions Nyon, St-Cergue et environs, 1 : 25.000	»	3.—
Carte Saas-Fee, 1 : 50.000 . . . . .	»	1.30
Carte Ste-Croix, Les Rasses et environs, 1 : 50.000 . . . . .	»	1.50
Carte Haute-Savoie, 1 : 150.000 . . . . .	»	3.50
	Sur toile	» 7.—
Carte Salvan et environs, 1 : 50.000 . . . . .	»	2.25
Carte Zermatt, 1 : 50.000 . . . . .	»	0.50
Carte Brigue, Viège, Zermatt, 1 : 75.000 . . . . .	»	2.50
Carte Zinal, Val d'Anniviers, 1 : 35.000 . . . . .	»	2.75
Les cartes topographiques Siegfried au 1 : 25.000 et 1 : 50.000	»	1.30
	Assemblages à	» 3.30
Toutes les cartes du Service topographique fédéral au 1 : 100.000		
Toutes les cartes routières de Suisse et des principaux pays touristiques		

## LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

### RÉDACTION :

ÉDUCATEUR  
ALB. RUDHARDT  
GENÈVE, Pénetes, 3

BULLETIN  
CH. GREC  
VEVEY, rue du Torrent, 21

### ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33  
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

---

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

# Actualités pédagogiques

<b>Bernard, R.</b> : Comment on devient un homme cultivé . . . . .	Fr. 2.60
<b>Berger, R.</b> : Manuel d'écriture courante et ornementale . . . . .	» 5.—
<b>Carité, M.</b> : Le sort de l'enfance arriérée . . . . .	» 2.—
<b>Chevallaz, G.</b> : L'éducation du patriotisme, quelques réflexions . . . . .	» 2.—
<b>Dévaud, E.</b> : Quarante exercices de <i>Lecture silencieuse</i> . . . . .	» 1.50
<b>Dévaud, E.</b> : Lire, parler, rédiger, nouv. éd. . . . .	» 2.—
<b>Gilbert-Robin, Dr</b> : Les troubles nerveux et psychiques de l'enfant. . . . .	» 2.50
<b>Gœtz, G. et Kosch, A.</b> : Quel est donc cet oiseau ? . . . . .	» 3.45
<b>Guillet, L.</b> : Allez mes enfants et vous serez des chefs . . . . .	» 2.40
<b>Huguenin, E.</b> : Les enfants moralement abandonnés . . . . .	» 2.—
<b>Kocher, H.</b> : Maman, tu m'aimes ? . . . . .	» 3.—
— L'École des parents. Éducation et contre-éducation . . . . .	» 2.40
<b>Kosch, A.</b> : Quelle est donc cette plante ? . . . . .	» 3.45
— Qu'est-ce qui pousse là ? . . . . .	» 3.45
<b>Lavarenne, M.</b> : Voulez-vous que vos enfants soient de bons élèves ? . . . . .	» 3.15
<b>Ledent, Dr R. et Wellens, L.</b> : Enfants difficiles, parents perplexes . . . . .	» 3.50
<b>Montessori, M.</b> : L'enfant . . . . .	» 3.—
— Les étapes de l'éducation . . . . .	» 0.55
<b>Payot, J.</b> : La faillite de l'enseignement . . . . .	» 2.40
<b>Rebeaud, A.</b> : Cocassin, ou la nouvelle éducation sentimentale . . . . .	» 2.40
<b>Sausser-Hall, G.</b> : Guide politique suisse, Manuel d'instruction civique . . . . .	» 3.75
<b>Verine</b> : L'art d'aimer ses enfants . . . . .	» 2.40
<b>Vittoz, E.</b> : Langue d'aujourd'hui et langue de demain . . . . .	» 1.50

## Rappel :

<b>Berger, R.</b> : Le dessin libre . . . . .	» 6.—
— La didactique du dessin . . . . .	» 6.—
<b>Boven, Dr W.</b> : La science du caractère . . . . .	» 8.—
<b>Chevallaz, G.</b> : Histoire de la pédagogie . . . . .	» 5.—
— Pédagogie des enfants difficiles . . . . .	» 1.—
<b>Malche, A.</b> : Vie de Pestalozzi. Avec 9 illustrations hors texte broché Fr. 3.50 relié . . . . .	» 5.50
<b>Meylan, L.</b> : L'instruction publique secondaire des jeunes filles à Lausanne au cours des 50 dernières années . . . . .	» 1.—
<b>Vinet, A.</b> : Famille, Education, Instruction . . . . .	» 10.—
<b>Wintseh, Dr J.</b> : Les dessins d'enfants et leur signification . . . . .	» 1.50
— Les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant. Etude physiologique, clinique et pédagogique. . . . .	» 4.—

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

# L'EGOLE LEMANIA

**PREVOIT**  
tous les cas

LAUSANNE

**PREPARE**  
à tous les examens

**KOCHER**  
*Le Tailleur* qui se taille un *renom*  
RUE DU PONT, 7. TEL 28.496. LAUSANNE.

## L'ALLEMAND

garanti en 2 mois, l'italien en 1, à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pr tous. Prép. exam. emplois fédéraux en 3 mois. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

## Prêts

sans caution, rapides, discrets, aux membres du corps enseignant. Rembours. : 12 à 24 mois. Références 1<sup>er</sup> ordre. Va sur place. Timbre-réponse. Banque de Prêts S. A., Paix 4, Lausanne.

POUR LA SALADE, CHOISISSEZ LE PRODUIT NATUREL



# Citrovin

vinaigre de citron

DÉLICIEUX — INOFFENSIF — AVANTAGEUX

## Chalet à Cergnat

6 chambres, jardin, à louer pour juillet et août.  
J. Ziegenhagen, instituteur.



# COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

## ANZEINDAZ — REFUGE DE LA TOUR

Ouvert toute l'année. Place pour 100 personnes. Chambres. Restauration. Dortoir. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés.

**GRAND CENTRE D'EXCURSIONS**  
Hans Flotron, guide. Téléphone : Gryon 57.97

**Funiculaire de CHAUMONT** Buts de courses nombreux et variés. La montagne (CHAUMONT 1175 m.), Valangin (château historique), les gorges de l'Areuse, le lac (Colombier, Auvernier, Neuchâtel-Plage, St-Blaise). Taxes réduites. — Demandez renseignements à la Compagnie des Tramways de Neuchâtel qui donnera réponse détaillée.

## Hôtel Torrentalp Altitude 2440 m. -- sur Loèche-les-Bains. Le Righi du Valais.

Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises. — Flore abondante. Cristaux rares. — Ouvert du 15 juin au 15 septembre. — Téléphone 17. Orsat-Zen-Ruffinen, propr.

**EXCURSIONS EN SAVOIE** par les **AUTOCARS S.A.T.**  
Siège social : Av. Jules-Ferry, Thonon-les-Bains  
Services réguliers d'autocars pour  
CHAMONIX - MORZINE - SIXT - ANNECY

## LE PONT - LAC DE JOUX

But idéal pour courses d'écoles et sociétés. Accès facile en car ou par C.F.F., 1 h. 15 de Lausanne. Excursions diverses : Dent de Vaulion. Canotage. Plage, etc.

## HOTEL DE LA TRUITE, LE PONT

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés. Repas depuis 2 fr.; soupes 40 cent. Cantine pour pique-niques.

Cartes postales. R. Lehmann, nouv. propriétaire.

## Hôtel du Cervin, à St-Luc

dans le pittoresque Val d'Anniviers avec son magnifique belvédère, La Bella-Tola (3090 m.) course classique pour écoles. Arrangements. Téléphone 3 Rossier et Gard, propr.

## LAC RETAUD S. DIABLERETS (Alt. 1705) Tél. 43

à 25 minutes du COL DU PILLON

Vin d'Aigle — Restauration — Pension — Thé, café, chocolat — Articles souvenirs — Course idéale pour écoles — Rendez-vous pour tous promeneurs — Chambres — Ouverture au début de juin. Avant, s'adresser au propriétaire : F. MAISON, « La Chapelle », Aigle. — Route pour Autos.